Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 34 (1988)

Heft: 12

Artikel: La protection de l'environnement sur le plan international : la Suisse à l'avant-garde

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848298

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

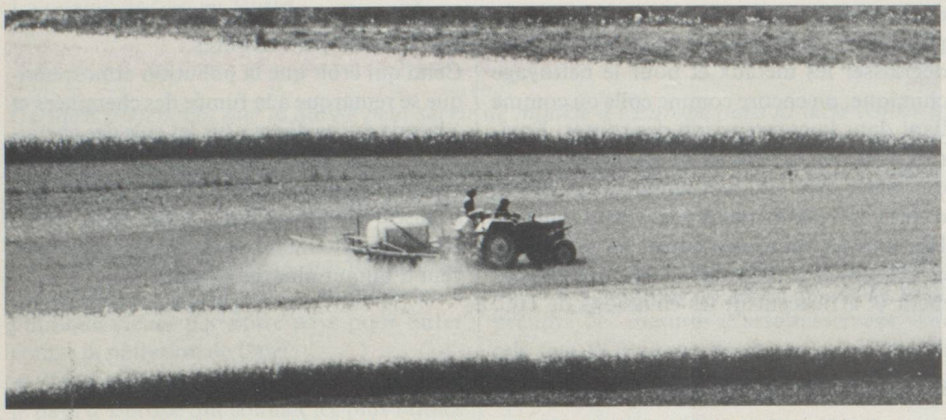

Les pesticides utilisés dans l'agriculture nuisent au sol et à l'eau. (Photo: Peter Studer)

Le but visé est de combattre la pollution à la source.
Car beaucoup de ces substances peuvent aboutir dans les rivières, les lacs et la nappe phréatique. Mais elles peuvent aussi se retrouver dans le sol, déposées sous forme de poussières, ou par la pluie, ou encore en tant qu'impuretés dans les boues d'épuration utilisées comme amendement des terres cultivables. En concentrations excessives, elles nuisent au développement des végétaux. Le plomb, par exemple, inhibe la croissance des racines; le cadmium et le fluor perturbent l'activité de microorganismes utiles aux plantes; les acides attaquent les constituants calcaires et argileux du sol. Absorbées en partie par les plantes, ces substances nocives se retrouvent finalement dans notre assiette, par le biais des chaînes alimentaires.

Le sol, cet inconnu

Si la santé des eaux est sujet d'inquiétude depuis plus d'un quart de siècle, la nécessité de protéger le sol est en revanche une préoccupation récente; elle s'est développée surtout depuis que la forêt présente les signes d'un mal général et sournois, qui font craindre un dépérissement de grande envergure. L'«Ordonnance sur la teneur du sol en polluants», en vigueur depuis deux ans, est un pas important pour concrétiser, dans le secteur de la fertilité du sol, la loi sur la protection de l'environnement, adoptée en 1983. Cette ordonnance contient des limites indicatives pour plusieurs substances nocives. A noter aussi l'effort scientifique, en particulier dans le cadre des programmes nationaux de recherche. On sait en effet très peu de chose sur cette zone essentielle de notre environnement naturel. Une zone qui, contrairement aux apparences, regorge de vie: chaque mètre carré de sol de prairie contient deux kilos et demi d'organismes vivants, dont 1 kilo de champignons, 1 kilo de bactéries et 200 grammes de vers de terre...
Protéger ce milieu essentiel à notre existence est une tâche particulièrement difficile, mais d'une importance capitale. La Société suisse pour la protection de l'environnement émet à ce sujet une mise en garde sans équivoque: on peut épurer l'eau et filtrer l'air, mais comment faudrait-il «purifier» un sol empoisonné? *Jean-Jacques Daetwyler*

La protection de l'environnement sur le plan international

La Suisse à l'avant-garde

Chaque fois que, dans le but de protéger l'environnement, la Suisse a édicté des prescriptions plus sévères que le reste de l'Europe, on lui a reproché de faire cavalier seul. Simultanément, elle s'est cependant employée activement à un renforcement et à une harmonisation des mesures de protection de l'environnement sur le plan international.

La Suisse a joué un rôle important lors de l'élaboration de la Convention de Genève sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et des trois Protocoles y relatifs. Il s'agissait du financement d'un système européen de mesure et d'évaluation de la pollution atmosphérique ainsi que de la réduction des émissions de soufre et d'azote. La Suisse a également participé activement à la conclusion, l'année passée, du Protocole de Montréal relatif aux substances détruisant l'ozone, qui vise à réduire la production et l'utilisation d'hydrocarbures fluorés. Selon les scientifiques, ceux-ci sont à l'origine du trou constaté dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique, trou qui ne cesse de s'agrandir. L'année passée, les ministres de l'environnement des pays membres de la Communauté européenne (CE), de l'Association européenne de libre échange (AELE) et de la Commission de la CE se sont réunis à l'instigation de la Suisse et des Pays-Bas. Lors de cette rencontre, il fut décidé d'élaborer un système régissant les modalités d'une coopération entre les membres de la CE et de l'AELE ainsi que la Commission de la CE dans le domaine de l'environnement. Le but visé à long terme consiste à faire adopter par les pays d'Europe une politique commune dans le domaine de l'environnement.

Le danger des déchets errants

Les efforts visant à une réglementation internationale de l'exportation de déchets dangereux remontent à 1983, année où le conseiller fédéral Egli fit une intervention allant dans ce sens lors d'une conférence à Genève. A l'origine de cette intervention, il y avait l'affaire des fûts de dioxine provenant de Seveso qui erraient à travers l'Europe. En 1985, une conférence – au niveau des ministres – de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui s'est tenue à Bâle sur l'invitation de la Suisse, a décidé d'élaborer un système efficace pour la surveillance et le contrôle des mouvements «transfrontaliers» de déchets dangereux ainsi qu'une convention liant les Parties qui devrait être prête à la signature d'ici à la fin de cette année. Entre-temps, le conseil d'administration du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) a décidé, à la demande de la Suisse et de la Hongrie, de négocier un système global de contrôle. Un groupe d'experts, présidé par un Suisse, est en train de préparer un tel système. Cette convention s'inspire dans une large mesure du système adopté par l'OCDE et contient notamment les principes suivants:

- Il faut, dans toute la mesure du possible, limiter non seulement la production de déchets dangereux mais également leur importation et leur exportation, pour autant que celles-ci ne nuisent pas à une gestion efficace, rationnelle et respectueuse de l'environnement de ces déchets.
- Pour les exportations qui sont malgré tout nécessaires, on appliquera un système de contrôle strict, qui s'étendra «de la naissance à la mort» du déchet dangereux.

C'est ainsi que toutes les exportations devront être préalablement annoncées aux autorités des pays exportateurs et des pays importateurs. Un transport ne pourra commencer que lorsque tous les pays intéressés auront donné leur accord. S'il y a des doutes quant à la sûreté du transport ou à l'élimination respectueuse de l'environnement de déchets dangereux, les autorités du pays exportateur refuseront de donner leur approbation, même si le pays importateur a donné son accord.

- Les déchets soumis à cette convention figureront sur une liste.

A l'invitation de la Suisse, une conférence diplomatique aura lieu à Bâle les 20 et 21 mars 1989, au cours de laquelle cette convention globale devra être mise au point et signée. Il est prévu que cette conférence sera présidée par le conseiller fédéral Cotti.

MZ

Nouvelles lignes directrices pour la gestion des déchets

La fin de la politique de l'autruche

En Suisse également, il est de plus en plus souvent question de déchets spéciaux qui ne peuvent être entreposés ou incinérés nulle part et qui ne peuvent guère être exportés, ainsi que de déchets urbains «normaux» dont l'élimination se heurte à des difficultés presque insurmontables. Que faire pour venir à bout de cette montagne de déchets?

Le problème est dû, d'une part, au fait que le volume des déchets ne cesse de s'accroître depuis des années: en moyenne nationale, la production de déchets urbains s'élève actuellement à plus de 400 kg par habitant et par an, soit trois fois plus qu'à la fin des années cinquante; à quoi viennent s'ajouter, toujours par habitant et par an, quelque 50 kg de déchets spéciaux, plus de 600 kg de gravats et de matériaux de remblai ainsi que 600 kg de boues d'épuration.

Outre le problème de la quantité, il y a aussi celui de la qualité des déchets, qui contiennent une part toujours plus importante de produits chimiques. L'utilisation croissante de matières synthétiques, de lubrifiants et de solvants organiques, de métaux lourds et d'autres substances à problèmes a pour effet que le pourcentage des substances potentiellement dangereuses est de plus en plus élevé dans les déchets également.

Où en est-on maintenant?

En Suisse, la plus grande partie des déchets prend le chemin des usines d'incinération des ordures; elles sont au nombre de trois douzaines environ et ont été construites la plupart entre 1955 et 1975. Grâce à ces installations, il a été possible de maîtriser dans une certaine mesure cette avalanche de déchets, du moins sur le plan de la quantité; sur le plan de la qualité, cependant, de nombreux problèmes n'ont pas été résolus. On a en particulier complètement négligé, pendant longtemps, le fait que les scories d'incinération, la poussière des filtres et l'air rejeté contiennent encore des quantités considérables de substances polluantes.

Outre ces usines d'incinération, où l'on brûle environ 80 pour cent des déchets urbains, nous ne disposons en Suisse que d'un petit nombre d'installations équipées pour la mise en valeur ou la transformation de cer-

Loin des yeux, loin du cœur? L'assainissement des décharges inappropriées dure des années et provoque des frais énormes. (Photo: Peter Studer)

Bei chronischem Heimweh: 1x wöchentlich den Briefkasten leeren.

☐ Ich abonniere die Tagi-Fernausgabe:

Bitte zustellen ab:

☐ sofort ☐ _____

Gewünschte Zustellart:

☐ Luftpost ☐ gewöhnliche Post

Gewünschte Zahlungsweise:

☐ jährlich ☐ ½-jährlich ☐ ¼-jährlich

Die Luftpostpreise:

Europa und Ägypten, Algerien, Israel, Jordanien, Libanon, Libyen, Marokko, Syrien, Tunesien, Grönland, Azoren, Kanarische Inseln, Türkei, UdSSR: Fr. 24.60 (3 Monate), Fr. 48.50 (6 Monate), Fr. 94.80 (1 Jahr). Entsprechende Preise für übrige Länder: Fr. 27.30, Fr. 53.60, Fr. 105.40.

Die Land- und Seewegpreise:

Auf Anfrage über Telefon: Vorwahl Schweiz-1-248 4111.

Die ersten 4 Ausgaben sind gratis.

☐ Ich möchte die Fernausgabe 4 Wochen lang gratis probelesen.

Die Tagi-Fernausgabe geht an:

Vorname _____

Name _____

Adresse _____

_____

PLZ/Ort _____

Land _____

Die Rechnung geht an:

Vorname _____

Name _____

Adresse _____

_____

PLZ/Ort _____

Land _____ 7060

Coupon einsenden an: Tages-Anzeiger, Vertrieb, Postfach, CH-8021 Zürich.

Tages-Anzeiger

FERNAUSGABE